

Dans mon cas, est ce possible de changer de nom?

Par eclispe38, le 18/03/2009 à 16:29

Bonjour à tous.

J'ai besoins d'aide concernant le changement de nom car je suis un peu perdue.

J'ai 23 ans, et je porte actuellement le nom de ma mere. Mes parents ne sont pas marié, mais c'est mon pere qui m'a déclarer et reconnu à la naissance mais pas avec son nom à lui mais avec celui de ma mere.

A présent, je voudrais changer de nom et prendre celui de mon pere.

Est ce possible?

Je vous remercie par avance.

Par ardendu56, le 21/03/2009 à 22:22

Changer non, ajouter oui:

La loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 a introduit dans notre droit les dispositions suivantes : «Toute personne majeure peut ajouter à son nom, à titre d'usage, le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas transmis le sien.

Justification du droit d'user du nom d'un tiers

La personne qui demande la mention de son nom d'usage doit produire les justifications suivantes :

- Personne (homme ou femme) célibataire
- Usage du nom du parent qui ne lui a pas été transmis.
- Extrait de l'acte de naissance avec indication de la filiation ou livret de famille
- ou fiche d'état civil comportant la filiation.

J'espère vous avoir aidé mais un avocat spécialisé dans le droit familial pourrait faire mieux. Bien à vous.

Par eclispe38, le 26/03/2009 à 23:01

Merci beaucoup de m'avoir répondu, le problème c'est que je n'ai vraiment pas envie d'avoir

les deux noms je trouve ça inutile.

Merci encore